

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

DECISION n° 017240DE210220231 DU MAIRE DU 21 FEVRIER 2023

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE CHARENTE MARITIME ET DE LA BANQUE DES
TERRITOIRES POUR UNE ETUDE DE REAMENAGEMENT ET DE
REQUALIFICATION DU SECTEUR DE LA PLACE DE LA PAIX :**

Le Maire,

Vu la délibération n° 017240DE250520206 du 25 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour « demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par fonds sollicité par projet » ;

Considérant que, dans le prolongement de la mise en œuvre des préconisations du plan guide réalisé dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, il est nécessaire de procéder à une étude de faisabilité relative au réaménagement et à la requalification du secteur de la Place de la Paix ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget primitif 2023 ;

Considérant que le montant de cette étude représente un coût prévisionnel de 17 360 € HT ;

DECIDE

- De solliciter, pour l'étude de faisabilité relative au réaménagement et à la requalification du secteur de la Place de la Paix, des subventions auprès du Conseil Départemental de Charente Maritime et de la Banque des Territoires selon le plan de financement suivant :

Organisme	Taux	Montant
Conseil Départemental	50%	8 680 €
Banque des Territoires	30%	5 208 €
Communes	20%	3 472 €
	TOTAL	17 360 €

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

Fait à Montendre, le 21 février 2023,

Le Maire



Patrick GIRAudeau